

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 Mars 2022

~~~~~

Date d'affichage

22 Mars 2022

~~~~~

Nombre de conseillers

~~~~~

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2022 A 19 H 30

La séance est présidée  
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE –  
VIRASSAMY PADEYEN - ABITBOL - PIRSON – CHARPENTIER – BECRET -  
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY -  
CHERRONNET – DECLUY – LEGER - KISKELL – KAPPE SOPIO

**Absent :**

Monsieur Bastien LOMBARD

**POUVOIR :**

Monsieur Bernard HATAT à Madame Rose-Marie LAINÉ

Monsieur Patrick DOMANGE à Monsieur Michel BRUNI

Madame Chantal LEGER à Monsieur François GAIGNETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Pascale DUBOIS a été désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 16 Février 2022 a été approuvé à l'unanimité

N° 2022/18 – OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021
« BUDGET PRINCIPAL VILLE »

**N° 2022/18 – OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2021
« BUDGET PRINCIPAL VILLE »**

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 et M57,

Après avoir approuvé le compte administratif 2021 du budget principal de la ville de Saint-Memmie, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 4 686 028.75 €,

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2021 ci-joint, s'élevant à 1 659 536.00 € en dépenses et 472 247.00 € en recettes soit un solde négatif de 1 187 289.00 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution négatif s'élevant à 208 035.96 €,

Considérant l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2021 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Il vous est proposé :

⇒ d'**AFFECTER** au budget le résultat comme suit :

- | | |
|---|-----------------|
| ▪ Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour | 3 290 703.79 €. |
| ▪ Résultat d'investissement, compte 001 : déficit de | 208 035.96 €. |
| ▪ Affectation au financement de l'investissement compte 1068 pour | 1 395 324.96 € |

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	28
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **29 Mars 2022**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN